

Monsieur le Préfet,  
Madame le Ministre,  
Madame le Députée,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes,  
Monsieur le Secrétaire Perpétuel,  
Mesdames et Messieurs représentant les autorités civiles, militaires et religieuses, en vos grades et qualités,  
Chères consœurs, chers confrères, chers amis,

## Histoires d'académies

Le 8 août 1793, au terme d'un discours virulent du peintre David dénonçant les « funestes académies », la Convention nationale ratifie par décret la proposition de loi soumise par l'abbé Grégoire au nom du comité de l'instruction publique. Selon l'article I de ce décret, « toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées », même l'Académie royale des sciences, pourtant ardemment défendue par le chimiste Lavoisier et par le mathématicien Condorcet au nom de l'utilité publique. Le décret du 14 août ratifie quelques jours plus tard la suppression de toutes les académies sans exception.

Cette mesure très radicale surprend évidemment : pourquoi supprimer des institutions qui avaient commencé d'apparaître en France près de deux siècles auparavant et qui n'avaient cessé de se multiplier, preuve apparemment qu'elles répondaient à des aspirations profondes, autant intellectuelles que sociales ?

Pour tenter de répondre à cette question, il faut sans doute d'abord préciser quelles étaient ces académies et sociétés littéraires patentées qui venaient ainsi d'être supprimées.

D'abord, bien sûr vous le devinez, étaient visées les grandes académies fondées par la Monarchie, celles auxquelles on pense spontanément quand on parle d'académies, et dont la création remontait au XVII<sup>e</sup> siècle. Elles étaient au nombre de 6 : l'Académie française, créée en 1635, la première fondée et la plus célèbre, la plus renommée d'entre elles, puis l'Académie de peinture et de sculpture créée en 1648, l'Académie royale de musique fondée en 1661, la Petite académie ou académie des inscriptions et médailles, fondée en 1663, l'Académie des sciences

fondée en 1666 et l'Académie d'architecture fondée en 1671. Ces académies étaient toutes des académies que l'on peut qualifier d'académies d'Etat, c'est à dire des institutions autorisées par lettres patentes, financées et contrôlées par l'autorité royale et l'administration de la monarchie.

Très prestigieuses -c'est vrai surtout de l'académie française et à un moindre degré peut-être de l'Académie des sciences - ces grandes académies, sitôt créées, suscitent immédiatement l'émulation et de nombreuses villes de province souhaitent à leur tour se doter et se dotent effectivement d'une académie, plus ou moins conçue sur le modèle de l'académie parisienne et cela notamment dans le midi de la France: à Arles d'abord très précocement (en 1668), puis à Nîmes en 1682: l'académie de Nîmes possède ainsi, avec sa voisine, le privilège d'avoir été l'une des toutes premières académies fondées en province. Le mouvement ne cesse ultérieurement de s'amplifier au point que vers 1760, on compte une académie dans presque toutes les provinces, toutes les villes de quelque importance étant dotées d'une académie.

Ces académies provinciales sont, à l'imitation des académies parisiennes, des institutions officielles : elles sont autorisées par le pouvoir royal, qui leur délivre par lettres patentes, enregistrées par les parlements provinciaux, divers privilèges. (En revanche, leur financement est à la charge des autorités locales, des mécènes ou des membres eux-mêmes, qui paient un droit d'entrée).

A la veille de la Révolution, la France comptait ainsi un réseau d'académies très dense, constitué à Paris du corps des grandes académies d'Etat et, en province, du corps ramifié d'une trentaine d'académies provinciales. Et c'est l'ensemble de ces académies, de ces institutions patentées que visait le discours enflammé de David, et qu'a effectivement supprimé le décret de la Convention nationale.

Mais pourquoi ? Que leur reprochait-on et en quoi ces reproches étaient-ils si graves qu'ils légitimaient, aux yeux évidemment de leurs adversaires, leur éradication ? On leur reprochait beaucoup de choses en vérité et le prestige de certaines d'entre elles ne les a jamais dispensées de faire l'objet de nombreux et profonds griefs.

Commençons par l'académie française, puisqu'elle est à la fois la plus ancienne et la plus renommée. Et que, dès l'origine, elle n'a cessé d'essuyer des reproches, des plus superficiels aux

plus argumentés. Très tôt en effet, elle devient un sujet de plaisanteries concernant aussi bien les ouvrages qu'elle prime - qu'il est de bon goût de réputer médiocres - que les candidats qu'elle élit - jugés les pires parmi tous ceux qui se présentaient - que les discours de réception, tenus pour exécrables quand bien même la foule se pressait pour les entendre. Et l'on ne manquait pas de souligner que ceux-là même qui moquaient l'académie, comme Voltaire ou Montesquieu par exemple, faisaient tout pour en être et finissaient d'ailleurs par y être élus.

Le reproche majeur qu'on lui adressait était cependant plus profond : l'Académie française, fondée par Richelieu selon son souhait - pour ne pas dire selon ses ordres - est en effet d'emblée perçue par le public des gens de lettres comme un organisme destiné à exercer une sorte de fonction de police sur la langue (française) parlée ou écrite. L'Académie avait été, il est vrai chargée, dès sa création, de la rédaction d'un Dictionnaire, d'une Grammaire, d'une Rhétorique et d'une Poétique, dont l'ambition explicite était de rendre la langue française, je cite, « la plus parfaite des modernes ». Mais pour ce faire, il fallait, je cite encore, la « débarrasser de ses ordures » (entendons de ses usages populaires, triviaux), tout en définissant les règles de son « bon usage » qui devait s'imposer à tous. Et c'est essentiellement cette fonction normalisatrice, cette fonction de police de la langue qui dès l'origine suscite les plus vives contestations. A cause de l'Académie française en effet, on ne peut plus parler comme l'on veut : sa mission est de réformer la langue courante en ayant les yeux fixés sur la langue de la Cour, désignée comme le modèle à imiter par tous et partout. Par tous, ce qui voue à la disparition les registres de langue dénoncés comme « familiers » ou « vulgaires » - Par tout, ce qui condamne à la disparition les langues régionales, dialectes et patois alors majoritairement parlés dans la France d'Ancien régime. A cause de l'académie française, on ne peut davantage écrire ce que l'on veut. Car la juridiction de l'académie vise non seulement la forme, mais aussi le contenu des œuvres sur lesquelles elle est habilitée à se prononcer, ce qu'elle ne se prive pas de faire en publiant par exemple dès 1637 ses « sentiments sur la tragi comédie du Cid », la pièce que Corneille venait de faire jouer à Paris. Et ces sentiments sont très réservés : l'Académie reproche en particulier à la pièce de Corneille son dénouement : Chimène peut-elle vraiment épouser le meurtrier de son père ? Refusant le jugement prononcé par l'Académie, Corneille en appelle à celui du public, dont il affirme la supériorité, et le public a aimé le Cid : Corneille adopte donc une position anti-académique qui sera régulièrement adoptée ultérieurement par tous ceux qui, dans tous les domaines, refuseront eux-aussi de se soumettre aux commandements de l'autorité académicienne.

La seconde grande académie qui a suscité elle aussi de vives critiques est l'Académie des sciences. Son cas est cependant au départ un peu différent. D'abord parce qu'elle a été créée à la demande des savants eux-mêmes qui jusque-là finançaient eux-mêmes leurs travaux et qui souhaitaient que la monarchie prenne en charge les dépenses occasionnées par ces derniers. En outre, ou surtout, elle est loin de faire dans le public l'objet d'une défaveur identique à celle dont l'Académie française fait l'objet. Depuis sa fondation, en 1666, je le rappelle, les sciences, jusque là volontiers considérées comme arides et « épineuses », sont en effet devenues de plus en plus à la mode, sous l'effet de la volonté de quelques savants, désireux de mettre la science à la portée du grand public, femmes y compris, - ce qui est tout à fait remarquable, les femmes étant tenues le plus souvent pour incapables de comprendre quoi que ce soit aux sciences - et de faire de l'enseignement de la physique un divertissement : c'est le cas de l'abbé Jean-Antoine Nollet qui ouvre en 1735 à Paris un cours public où se pressent la cour et les femmes du monde. Il s'intéresse en particulier à la toute jeune science de l'électricité. Alors, pour séduire ses auditeurs, il les électrise au sens propre du terme, il fait jaillir de leur corps des étincelles, et les soumet parfois à des commotions assez brutales. Le succès est prodigieux. Les premières expériences d'aérostation en montgolfière provoquent le même engouement. La mode des sciences pénètre jusqu'à Versailles, tandis qu'aristocrates et grands bourgeois constituent des cabinets de physique, remplis d'instruments extrêmement coûteux.

En outre, sur le plan pratique, le public attend beaucoup des inventions de l'académie. Les progrès déjà accomplis laissent en effet espérer que les sciences vont permettre, par le biais de leurs applications pratiques, d'améliorer les conditions de la vie humaine, de contribuer au bien public.

Toutefois, en dépit de ces dispositions plutôt favorables à son égard, l'Académie des sciences ne manque pas elle non plus de susciter des contestations dans la mesure où, comme leurs confrères de l'Académie française, les savants académiciens exercent eux aussi une fonction normalisatrice, une fonction de police et cela dans le double domaine des sciences et des techniques.

Dans le domaine des techniques, l'Académie est chargée d'examiner les machines et les procédés pour lesquels est sollicité un privilège royal. Elle doit notamment se prononcer sur la nouveauté ainsi que sur l'utilité véritable des différentes inventions qui lui sont soumises, et qui peuvent concerner les domaines les plus divers : teinture des étoffes, procédés pour la fabrication du papier, procédés d'extraction du minerai, etc. Et le jugement des académiciens n'est pas toujours, on le devine, lorsqu'il est négatif, accueilli sans protestations.

Dans le domaine des sciences, la fonction normalisatrice de l'académie est tout aussi patente et peut-être encore plus mal tolérée. L'Académie est en effet non seulement chargée de découvrir, grâce à ses travaux, la vérité dans les sciences mais les académiciens sont de plus en plus souvent appelés à expertiser les travaux effectués par des chercheurs extérieurs à l'institution et à départager ainsi les « vrais » et les « faux » savants, les vrais savants et les amateurs, les savants et les charlatans

A la fin du siècle, deux affaires célèbres, l'affaire Messmer et l'affaire Marat illustrent la violence des contestations que suscite cette expertise de l'académie. La première affaire est l'affaire Mesmer. Né en Autriche, Franz Anton Mesmer (1734-1815) arrive à Paris en 1778. Dans son luxueux hôtel de la place Vendôme, il met en place une vaste mise en scène autour de l'instrument essentiel d'une nouvelle thérapeutique, le fameux « baquet de Mesmer », baquet dans lequel s'allongent les patients et à l'intérieur duquel un fluide est censé circuler et exercer une action bénéfique. Le succès de cette thérapeutique est considérable, malgré son coût très élevé. Toutefois, malgré son succès, le mesmérisme suscite, aussi bien chez les savants que chez les non savants, de fortes résistances. (D'autant qu'on lui reproche d'être dangereux pour les mœurs). Une commission d'enquête composée de membres de l'Académie des sciences, est chargée d'expertiser les méthodes de Mesmer. Elle conclut que le prétendu fluide guérisseur est non seulement sans existence avérée, mais également sans efficacité. Cette conclusion provoque une virulente campagne de protestation, à la tête de laquelle on trouve notamment Jean-Paul Marat qui est convaincu qu'il a été lui aussi victime du jugement des académiciens.

Né à Neuchâtel en 1743, Jean-Paul Marat, après des études en Ecosse, devient médecin des gardes du corps du comte d'Artois ; il s'intéresse aussi à la physique. Il essaie d'obtenir la reconnaissance des savants, et plus spécialement des académiciens, à propos de ses recherches sur le feu, sur l'électricité et sur la lumière. Mais en 1780, l'Académie des sciences, à la différence de l'académie de Rouen qui avait récompensé quelques-uns de ses mémoires, se prononce défavorablement sur ses travaux et il lui voue désormais une véritable haine, ce qui explique son soutien à Mesmer ainsi que ses prises de position violemment anti-académiques : dénonçant la pratique despotique du pouvoir scientifique, il mène campagne contre l'Académie et les académiciens, qu'il dénonce dans un pamphlet virulent intitulé *Les charlatans modernes ou Lettres sur le charlatanisme académique*, et où il retourne ainsi contre eux le reproche qu'ils lui font de charlatanisme. Il les y accuse pêle-mêle de n'avoir jamais fait aucune découverte, de ne se prononcer que sur des questions triviales comme sur « de nouvelles recettes de fard, de pommade pour les

cheveux, d'emplâtres pour les cors, etc », de composer une « Société d'hommes vains », une « confrérie d'hommes médiocres, sachant fort peu de choses et croyant tout savoir ... presque toujours brouillés avec le bon sens » : l'excès même de ces reproches traduit évidemment l'extrême dépit de Marat, dont le pamphlet reçoit cependant un large soutien de la part du public.

En même temps, ces prises de position anti académique s'inscrivent dans une conjoncture plus générale, où commence à émerger une vision déjà romantique du génie, par essence individuel et seul capable de produire des innovations fécondes.

Enfin, les raisons politiques de la suppression des « académies des rois » se devinent aisément. Ces institutions avaient été non seulement fondées par la monarchie, mais elles avaient été fondées dans une intention clairement politique. Ainsi l'Académie française, avait été créée bel et bien sur l'ordre de Richelieu dans le but de créer un organisme jugé conforme à l'idée qu'il se faisait de la dignité du principal ministre de la France et destiné à concourir à la gloire d'un Etat qui était en train de s'imposer comme l'une des puissances européennes majeures. Plus encore dans le but de contribuer, par le moyen de l'élaboration, de la validation et de la légitimation d'une norme langagière susceptible de rassembler les membres épars d'un pays divisé par la multiplicité des langues régionales et par les différentes pratiques langagières liées aux différences de classe sociales, à la formation d'un Etat unifié. Les liens de l'Académie des sciences avec l'ordre du politique n'étaient pas moins perceptibles. La création d'une institution destinée à favoriser l'avancement des sciences s'inscrivait en effet dans la politique d'exaltation de la monarchie louis quatorzième, tenue pour la forme la plus achevée de la monarchie, tandis que d'un point de vue économique, et dans une perspective mercantiliste, cette même monarchie attendait beaucoup des inventions des savants et des mécaniciens, considérées comme un moyen sûr d'enrichissement du royaume grâce à la mise au point des meilleurs procédés techniques.

De sorte qu'à la veille de la Révolution, même si l'Académie française et l'Académie des sciences s'était ouverte aux idées nouvelles, beaucoup parmi ceux qui souhaitaient remplacer l'ancienne monarchie par la République jugent les académies dans leur ensemble comme encore trop liées à l'ordre monarchique ne serait-ce qu'en raison de leur statut de sociétés privilégiées ainsi que de leur fonctionnement très élitiste, reflet de la mentalité aristocratique. Les « académies des rois », symbole de l'ordre ancien, étaient donc condamnées à disparaître.

Du moins provisoirement. Car même ceux qui avaient souhaité, voulu cette suppression

étaient convaincus de leur utilité et de leur capacité à concourir, selon la formule de l'abbé Grégoire, à la « gloire des nations », à la condition toutefois qu'elles se réforment profondément. De fait, la suppression des académies n'a été que de courte durée. Très rapidement, dès 1795, la Convention, avant de disparaître, donne naissance à un nouveau cadre institutionnel, l'Institut, qui regroupe 5 académies, un peu différentes pour certaines des académies d'ancien régime : l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des Beaux-Arts et l'Académie des sciences morales et politiques tandis que les très nombreuses académies provinciales se reconstituent à leur tour.

En ce qui concerne ces dernières, les griefs accumulés à leur encontre étaient certainement d'un ordre différent. En raison même de leur spécificité. Ces académies différaient en effet assez sensiblement des grandes académies parisiennes et au premier chef de l'Académie des sciences. D'une façon un peu brutale, on dira que ces sociétés étaient composées pour l'essentiel d'amateurs, beaucoup moins d'écrivains ou de savants « authentiques », ces derniers étant le plus souvent attirés à Paris et à l'Académie des sciences dès les premières manifestations des signes de leur talent. Ces amateurs étaient certes informés de l'avancement des sciences, souvent de façon très précise, mais ils ne contribuaient guère, à quelques exceptions près, par leurs travaux personnels, à cet avancement. A la fin du siècle, en 1776, le philosophe et mathématicien Condorcet, qui a été élu secrétaire adjoint de l'Académie des sciences trois ans auparavant, constate et déplore la torpeur des académies de province, leur faible productivité et croit pouvoir y remédier en cherchant un moyen de stimuler leur activité. A cette fin, il conçoit le projet de les associer à l'Académie des sciences en leur offrant la possibilité de publier leurs meilleurs mémoires dans les volumes de la prestigieuse *Histoire de l'Académie royale des sciences*. Et en leur fournissant des propositions de recherches à effectuer, dont ils se feraient les exécutants. Il se proposait donc de réveiller les énergies locales, tout en centralisant à Paris la direction de l'activité scientifique. Et ne doutait guère que son projet allait être accueilli très favorablement.

Il le soumet tout de même pour en recevoir avis aux secrétaires perpétuels de trois académies de province : dont celle de Nîmes. C'est donc le célèbre Jean François Séguier, qui exerçait alors cette fonction, qui est chargé de répondre à la proposition de Condorcet : une proposition qui est loin d'avoir suscité l'enthousiasme des nîmois. Et Séguier se fait leur porte-parole pour lui opposer poliment mais fermement une fin de non recevoir.

Il est vrai que l'académie nîmoise avait une vocation beaucoup plus littéraire que scientifique. Dès l'origine, elle s'était tournée vers les lettres, les arts, l'histoire même si l'on y traitait de temps en temps de quelques points de physique. Il faut attendre les années 1770, c'est-à-dire précisément le moment où Condorcet consulte Séguier, pour que l'on trouve trace de travaux scientifiques parmi les travaux de l'Académie. Mais cette production demeure faible en raison de ce que Séguier tient pour une particularité des académies de province, particularité, prétend-il, plus marquée encore dans les académies méridionales : « Je dois cependant vous faire réfléchir, écrit-il à Condorcet, que, dans les académies de province et surtout les provinces méridionales, on y montre d'abord beaucoup d'activité et d'ardeur ; on fait beaucoup de promesses de travailler, mais cette ardeur se ralentit, peu de personnes veulent s'assujettir à composer des ouvrages suivis et réfléchis, en sorte qu'il ne sera peut-être pas possible de fournir les dissertations promises par chaque volume. » On peut hésiter à imputer cette faible productivité des académies de province et tout particulièrement de l'Académie de Nîmes à une prétendue paresse native de ses habitants. Cette faible productivité était en réalité surtout imputable au fait que, à la différence des académiciens parisiens, qui étaient tous des savants professionnels, pouvant se consacrer exclusivement à leur activité de recherche, les académiciens de province étaient et sont toujours restés de simples amateurs, au sens noble du terme, qui pratiquaient et pratiquent toujours la sociabilité académique comme un loisir et non comme un métier, un métier qu'ils exerçaient et exercent tous par ailleurs.

On ne s'étonnera donc pas que jusqu'à la Révolution au moins, l'activité savante de l'académie de Nîmes ait été pour le moins fluctuante, irrégulière, comme le prouvent les comptes rendus des premières séances de l'académie où s'affiche à la fois le zèle avec lequel les académiciens se déclarent prêts à se consacrer à d'ambitieux travaux, et l'obligation de reconnaître que plusieurs des beaux projets qu'ils ont conçus ne se sont pas réalisés.

Toutefois, était-il pertinent de reprocher à l'académie de Nîmes en particulier et aux académies de province en général leur faible productivité ? Poser cette question va nous obliger à interroger la nature exacte et le rôle ou la fonction des académies de province, hier comme aujourd'hui. Et je crois pouvoir affirmer que celles-ci, sans doute bien mieux que les grandes académies d'Etat, n'ont cessé et ne cessent d'exercer une fonction essentielle, celle d'incarner l'idéal académique dans son essence même, un idéal qui a été à l'origine de la naissance des

académies en Europe. Un idéal qui se situe aux antipodes de toute ambition productiviste, une ambition à l'aune de laquelle on ne saurait mesurer l'activité de ces académies.

J'ai commencé ce récit avec l'évocation de la fondation en France des grandes académies d'Etat. Mais ce n'est pas tout à fait ainsi que l'histoire des académies de l'âge moderne a vraiment commencé. Cette histoire a commencé en effet beaucoup plus tôt, non pas en France mais en Italie, au XV<sup>e</sup> siècle, lorsque, en 1462, est créée par l'humaniste Marsile Ficin, à Florence, en hommage à Platon, la première académie de l'époque moderne et que rapidement, suite à cette première fondation, toute l'Italie se couvre d'académies. C'est-à-dire de lieux où se réunissent librement tous ceux qui désirent participer activement à ce que l'on appelle alors le « commerce des esprits », le *commercium litterarium* qui répond au devoir de communiquer, de partager ses connaissances, un devoir qui s'inscrit dans la logique même de l'Humanisme car ce « commerce littéraire », ce « commerce savant » est alors tenu pour l'un des modes de manifestation de la spécificité humaine, et, bien plus, de par la solidarité qu'il exige, de la dignité humaine. Des lieux où l'on cultive l'art de la conversation savante, conçue comme un partage du savoir entre pairs, selon des formes respectueuses de l'idéal de civilité et de courtoisie qui s'impose de plus en plus au monde savant.

Forgé en Italie, cet idéal a gagné la France et Paris, d'abord où c'est l'un de ces cénacles conçus sur le modèle italien qui a donné naissance à l'Académie française. Un cénacle dont le célèbre récit du premier historien de l'institution, l'homme de lettres Paul Pellisson, a décrit le mode de fonctionnement : « Environ l'année 1629, raconte-t-il, quelques particuliers logés en divers endroits de Paris (...) résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils étaient tous gens de lettres et d'un mérite fort au-dessus du commun (...) Ils s'assemblaient chez M. Conrart ( homme de lettres, devenu le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française (...) Là, ils s'entretenaient familièrement, comme ils auraient fait en une visite ordinaire de toutes sortes de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres. Que si quelqu'un de la compagnie avait fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le communiquait volontiers à tous les autres, qui lui en disaient librement leur avis ; (...) Ils continuèrent ainsi 3 ou 4 ans et comme j'ai ouï dire à plusieurs d'entre eux, c'était avec un plaisir extrême, et un profit incroyable. De sorte que quand ils parlent encore de ce temps-là, et de ce premier âge de l'académie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel avec toute l'innocence, et toute la liberté des premiers siècles, sans bruit et sans

pompe, et sans autres loix que celles de l'amitié, ils goûtaient ensemble tout ce que la société des esprits, et la vie raisonnable, ont de plus doux et de plus charmant »<sup>1</sup> (pp. 11-12)

Ce sont ces quelques lignes qui vont me fournir ma conclusion :

Car elles restituent remarquablement l'aspiration majeure qui a donné naissance aux premières académies de l'âge moderne : l'aspiration à partager le goût pour le savoir dans toute sa diversité ainsi qu'à contribuer à son « avancement » comme on disait alors, c'est à dire à son progrès et ce, dans le respect de l'éthos de civilité hérité de l'humanisme de la Renaissance. Si la perspective d'avancement du savoir est désormais presque entièrement dévolue aux centres de recherche des universités ou aux grands organismes nationaux, l'essentiel de cette aspiration originaire continue cependant aujourd'hui à inspirer, à irriguer et peut-être bien plus à assurer la cohésion des académies d'aujourd'hui. C'est à dire de ces institutions qui, comme l'académie de Nîmes, (et ses « consœurs »), ont à cœur de continuer à faire vivre, d'entretenir l'idéal qui a présidé à leur naissance : celui de conjuguer harmonieusement les exigences savantes - auxquelles elles n'ont aucunement renoncé, à preuve nombre d'excellents travaux de l'académie de Nîmes dont les *Mémoires* conservent la trace - et, en dépit des divergences ponctuelles, ou des dissensions accidentelles qui ponctuent inévitablement la vie d'une communauté humaine, la culture de la sociabilité savante, - dont l'humanisme de la Renaissance avait su si bien concevoir et incarner le modèle - tout en s'efforçant de constituer un foyer de rayonnement de la culture au sein de la Cité.

---

<sup>1</sup> Paul Pellisson, *Histoire de l'Académie française depuis son établissement jusqu'en 1652*, Paris, 1653, p. 11-12.

